

lace les outrages, les violences de langage et d'idées contre les choses et les personnes que les plus sceptiques même n'osent pas ne pas respecter.

Comment s'étonner que de telles publications qui encombrant la voie publique, surtout celles qui, outre l'impiété ou la provocation haineuse contre certaines classes de la société sont par leur brutalité à la portée des intelligences les moins cultivées, comment s'étonner que ces publications puissent surexciter les passions d'une âme méchante et corrompue, troubler les cerveaux faibles, au point de provoquer dans une heure fatale ces hideux excès si fréquents au moment des mouvements révolutionnaires.

Dans les écrits auxquels s'appliquent ces réflexions, les délits caractérisés et punis par les lois sont même tellement accumulés qu'on en vient à se demander si l'impunité dont l'auteur peut se croire favorisé a pour cause la pitié qu'inspire un cerveau en délire ou la pensée d'abandonner un tel écrivain à la seule responsabilité de sa conscience ; car je ne voudrais supposer à personne le parti pris de laisser tout dire et tout faire impunément. Une négligence indifférente est déjà assez répréhensible.

Mais si un peuple est menacé d'être corrompu dans ses mœurs et dans ses idées par des publications dérégées, n'est-il pas évident que l'éducation de la jeunesse se ressentira immédiatement de cet élément de désordre moral ? Quel danger ne courra pas la pureté de vie d'un jeune homme et d'une jeune fille et même souvent l'honneur d'une famille ?

IV

C'est parce que la jeunesse peut être la première atteinte par le mal que je signale qu'à une époque où la question de son éducation est une question maîtresse, le sujet qui m'occupe la concerne essentiellement.

Or, il est aisé de comprendre que la liberté de l'excitation à la débauche, au vice, à la corruption prématurée provoquera la faiblesse et les mauvais instincts de l'écolier abandonné à lui-même